



## ARRIVEE dans la commune de COURGEVAUX

Liste des documents à fournir pour une arrivée dans la commune

**AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE S'IL EST INCOMPLET**

### RESSORTISSANT SUISSES – Documents à fournir

---

Les nouveaux habitants sont priés de se présenter personnellement à l'administration communale **dans les 14 jours** munis de :

- Formulaire « Déclaration d'arrivée » de la commune (remis au guichet ou sous [www.courgevaux.ch](http://www.courgevaux.ch))
- Un acte d'origine pour chaque personne majeure (à retirer auprès de votre ancienne commune de domicile)
- Une copie de la carte d'assurance caisse maladie recto/verso
- Copie d'une pièce d'identité
- Copie du contrat de bail ou attestation de logement, si vous êtes locataires
- Convention de séparation ou jugement de divorce avec mention de l'attribution de l'autorité parentale (personnes mineures de parents divorcés ou séparés)
- Si autorité conjointe, autorisation parentale pour déménagement
- Copie de l'acte d'achat (si propriétaire)

**Émoluments : CHF 20.--/personne majeure**

### LORS D'UNE VENTE OU ACHAT D'UNE MAISON

---

N'oubliez pas :

- relever le compteur d'eau lors de la remise de la maison avec data et en informer la commune
- relever le compteur d'électricité lors de la remise de la maison ainsi que mentionner le changement d'adresse au Groupe E



## ARRIVEE dans la commune de COURGEVAUX

Liste des documents à fournir pour une arrivée dans la commune

### AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITE S'IL EST INCOMPLET

#### RESSORTISSANT ETRANGER – Documents à fournir

---

Les nouveaux habitants sont priés de se présenter personnellement à l'administration communale **dans les 14 jours** munis de :

- Formulaire « Déclaration d'arrivée » de la commune (remis au guichet ou sous [www.courgevaux.ch](http://www.courgevaux.ch))
- Copie du permis de séjour valable
- Copie du passeport ou carte d'identité valable
- Une copie de la carte d'assurance caisse maladie recto/verso
- Copie acte de mariage et/ou acte de divorce
- Copie acte de naissance pour enfant(s) mineur(s)
- Copie du contrat de bail ou attestation de logement, si vous êtes locataire

**Emolument : CHF 20.--/personne adulte majeure**

*Particularité : En cas d'arrivée d'un autre canton ou de l'étranger, les personnes de nationalité étrangère doivent s'adresser à :*

- *Service de la Population et des migrants (SPOMI) Route d'Englisberg 11 -  
1763 Granges-Paccot T. +41 26 305 14 97*

#### LORS D'UNE VENTE OU ACHAT D'UNE MAISON

---

N'oubliez pas :

- relever le compteur d'eau lors de la remise de la maison avec data et en informer la commune
- relever le compteur d'électricité lors de la remise de la maison ainsi que mentionner le changement d'adresse au Groupe E